



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG. 464/7



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

4 March 2019
Français
Original: anglais

Réunion conjointe du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins et du
Projet IEV - SEIS II sur l'évaluation d'Horizon 2020 et des Plans d'action nationaux des indicateurs de déchets

Podgorica, Monténégro, 4-5 avril 2019

**Point 5 de l'ordre du jour : Évaluation des indicateurs H2020/PAN relatifs à la gestion des déchets dont les déchets
marins**

Évaluation des indicateurs H2020/PAN relatifs à la gestion des déchets dont les déchets marins

La Réunion a été organisée en collaboration avec le Projet ENI SEIS II Sud finance par l'Union européenne : Mise en œuvre des principes et pratiques du système de partage d'information sur l'environnement (SEIS) dans la région de la PEV-Sud—Mécanisme de soutien de SEIS

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Table des matières

1	Introduction	1
2	Indicateurs H2020/PAN : Domaine thématique relatif aux déchets et aux déchets marins ...	2
3	Aperçu de l'évaluation fondée sur les indicateurs H2020	5
3.1	Éléments principaux	5
3.2	Produits d'évaluation principaux.....	6
3.3	Corrélations avec l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des Plans d'action nationaux, des plans régionaux et de l'IMAP	8
3.4	Questions proposées auxquelles devra répondre le rapport d'évaluation H2020.....	9
4	Évaluation H2020 : Prochaines étapes et calendrier	11

Liste des abréviations / acronymes

AEE	Agence européenne pour l'environnement
CdP	Conférence des Parties
EBM	Gestion écosystémique
H2020	Initiative Horizon 2020
IMAP	Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et des côtes Méditerranéennes et critères d'évaluation connexes
NU	Nations Unies
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PAN	Plans d'action nationaux
PoW	Programme de travail
SEIS	Système de partage d'informations sur l'environnement
SOED	Rapport sur l'état de l'environnement et du développement
UE	Union européenne

1 Introduction

1. Les indicateurs communs de l'initiative Horizon 2020 et des Plans d'action nationaux (H2020/PAN) ont, dans la mesure du possible, été élaborés de façon conjointe par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) dans le cadre de l'Accord de contribution signé entre ces deux institutions (B03437/B2016/R0/ENIS/EEA.56593) ainsi que dans le cadre du programme de travail 2018-2019 du PAM.

2. À cet égard, le PNUE/PAM et l'AEE sont convenus de coopérer pour la mise en œuvre du projet « Mécanisme de soutien IEV - SEIS II Sud » financé par l'Union européenne (UE), en vue d'améliorer la disponibilité et l'accès à l'information environnementale au service de l'élaboration de politiques éclairées et efficaces dans la région sud de la Politique européenne de voisinage (PEV), et d'établir des liens pertinents entre leurs programmes de travail respectifs.

3. Les indicateurs H2020/PAN sont le fruit de révisions approfondies reposant sur un processus participatif, au cours desquelles a notamment été réalisé un exercice de cartographie des indicateurs régionaux actuels par rapport aux différentes politiques et à leurs exigences en matière de rapports¹. Cet exercice visait à démontrer les liens qui existent entre les indicateurs H2020/PAN et d'autres processus régionaux. L'harmonisation des indicateurs H2020/PAN avec les autres processus d'évaluation en cours en Méditerranée a été essentielle à la révision du cadre d'évaluation H2020 (2015-2020), qui a pour but d'appuyer une évaluation intégrée ainsi que de réduire la charge de travail que représente l'établissement de rapports pour les pays², optimisant ainsi l'utilisation des données à des fins différentes. Les indicateurs H2020/PAN portent sur trois domaines thématiques principaux : l'eau, les émissions industrielles et les déchets solides, y compris les déchets marins. Cette liste d'indicateurs a été mise à jour en 2018.

4. Lors de la mise à jour de la liste des indicateurs H2020/PAN, les points suivants ont été pris en compte pour le domaine thématique relatif aux déchets et aux déchets marins :

- Analyse des indicateurs existants du Programme pour les mers régionales, de l'IMAP, des PAN, de CPD, et en particulier ceux de la SMDD et des ODD et recensement des synergies potentielles ;
- Exigences pertinentes en matière de suivi et d'établissement de rapports des décisions des réunions des parties contractantes relatives à l'approche écosystémique et à la mise en œuvre juridiquement contraignante des plans régionaux dans le cadre du Protocole SST de la Convention de Barcelone ;
- Objectifs opérationnels communs ; mesures d'investissement prioritaires ; efficacité et efficience des cadres institutionnels et juridiques actuels ; et situation des zones à risques mises à jour en 2015, comme spécifiée dans les PAN mis à jour.

5. Par conséquent, les indicateurs H2020/PAN portant sur les déchets et les déchets marins ont été conçus afin d'établir le cadre nécessaire permettant de fournir des informations sur les progrès réalisés dans le cadre de H2020 (et après 2020) et afin de mettre en évidence les interventions nécessaires visant à prévenir et à contrôler la pollution dans le but de réduire les impacts négatifs des déchets urbains et des déchets marins sur le milieu marin et côtier méditerranéen. Le cadre pour les indicateurs H2020/PAN sur les déchets et les déchets marins

¹ <https://forum.eionet.europa.eu/etc-icm-consortium/library/service-contract-eni-south-2017-2018/key-deliverables/d3.2-concept-note-mapping-indicator-processes-and-country-guidance/d3.2-concept-note-mapping-indicator-processes>

² <https://forum.eionet.europa.eu/etc-icm-consortium/library/service-contract-eni-south-2017-2018/key-deliverables/d3.1-assessment-framework-h2020-phase-ii>

reprend les domaines d'action prioritaires du Programme d'actions stratégiques pour combattre la pollution d'origine terrestre (PAS-MED) ainsi que les dispositions de la décision juridiquement contraignante pour la gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre du système PNUE/PAM, et complète les domaines d'action proposés par d'autres programmes et initiatives, notamment les ODD.

6. Le Programme d'actions stratégiques pour combattre la pollution d'origine terrestre (PAS-MED) a été adopté en 1997 en vue d'appuyer la mise en œuvre à long terme du Protocole SST. Il a permis de définir des catégories cibles prioritaires de substances et d'activités polluantes devant être éliminées ou contrôlées par les pays méditerranéens. Les activités principales visées par le PAS-MED sont liées à l'environnement urbain et aux activités industrielles. Les déchets municipaux font partie de la catégorie « Déchets solides urbains ». Il s'agit des déchets non traités rejetés directement ou indirectement dans la mer, en particulier les matières plastiques, ainsi que des émissions dans l'atmosphère de polluants qui peuvent être générés par la combustion de ces déchets. Le PAS-MED propose des objectifs spécifiques au moyen d'un calendrier prévisionnel de mesures visant à prévenir et à contrôler la pollution et d'interventions en vue de gérer les déchets municipaux aux niveaux national et régional.

7. Le Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée a été approuvé par les Parties contractantes lors de la COP 18 en 2013, à Istanbul (Turquie). Il prévoit des mesures spécifiques et des objectifs opérationnels afin de parvenir à un bon état écologique des déchets marins. Le plan régional intègre des mesures relatives aux déchets marins dans les plans d'action nationaux SST en vue d'élaborer et de mettre en œuvre une politique, des instruments juridiques et des dispositions institutionnelles appropriés en vue de prévenir et réduire les déchets marins ; des programmes de surveillance et d'évaluation de la gestion des déchets marins ; des programmes de collecte et d'élimination respectueuse de l'environnement des déchets marins existants ; et des actions de sensibilisation aux incidences néfastes des déchets marins sur le milieu marin. Les Parties contractantes sont convenues d'exécuter les mesures du plan régional conformément à des calendriers spécifiques s'étendant jusqu'à 2025 au plus tard.

8. Le présent document « Aperçu de l'évaluation des indicateurs H2020/PAN relatifs à la gestion des déchets dont les déchets marins », élaboré en consultation avec l'AEE, tient compte des meilleures pratiques existantes en matière d'évaluation aux niveaux régional et international. Il présente le contexte, l'approche conceptuelle et l'état d'avancement actuel du rapport d'évaluation fondé sur les indicateurs H2020/PAN qui sera élaboré conjointement par l'AEE et le PNUE/PAM afin de rendre compte des progrès réalisés par l'initiative Horizon 2020 pour la dépollution de la Méditerranée établie dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (UpM).

9. Comme indiqué au chapitre 4.4 du présent document, l'élaboration du rapport d'évaluation H2020 pour le domaine thématique relatif aux déchets et aux déchets marins sera étroitement liée à l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des PAN et des plans régionaux actualisés adoptés dans le cadre du PNUE/PAM - Convention de Barcelone (Protocole SST).

2 Indicateurs H2020/PAN : Domaine thématique relatif aux déchets et aux déchets marins

10. Le premier ensemble d'indicateurs H2020/PAN a été examiné au cours de l'exercice biennal 2018-2019 lors du premier atelier sur les indicateurs, tenu à Copenhague en mai 2017, et a finalement été approuvé lors du deuxième atelier sur les indicateurs, tenu en avril 2018 à Athènes (Grèce), dans le cadre du projet IEV - SEIS II et en synergie avec le programme de travail du PNUE/PAM. Au cours du deuxième atelier sur les indicateurs, un ensemble de

spécifications méthodologiques et de processus d'établissement de rapports, incluant les infrastructures régionales, a également été examiné pour chaque indicateur proposé. Le rapport de l'atelier contient les fiches méthodologiques pour chaque indicateur H2020/PAN.

11. S'agissant de l'infrastructure pour la gestion des données et la population des indicateurs, le premier atelier régional du mécanisme de soutien IEV - SEIS II Sud sur l'infrastructure et la gestion des données s'est tenu à Rome (Italie) les 4 et 5 octobre 2018. Cet atelier s'est penché sur les besoins régionaux et nationaux en matière de collecte et de transmission des données au moyen de l'Infrastructure de données spatiales en tant qu'infrastructure d'information mise en place par le PNUE/PAM et le CAR/Info, y compris les systèmes d'information existants et qui sont pertinents pour les indicateurs H2020/PAN.

12. Le tableau 1 dresse la liste des trois indicateurs H2020/PAN relatifs aux déchets et aux déchets marins (à savoir, la production des déchets municipaux, la pratique de la gestion des déchets et l'encadrement de la gestion des déchets) et de leurs 23 sous-indicateurs.

Tableau 1 : Liste des indicateurs H2020/PAN sur les déchets et les déchets marins

INDICATEURS	SOUS-INDICATEURS
IND 1. Production des déchets municipaux	IND 1.A Composition des déchets municipaux
	IND 1.B Production de déchets plastiques par habitant
	IND 1.C Pourcentage de la population vivant dans les zones côtières
	IND 1.D Pourcentage de touristes dans les zones côtières
IND 2. Pratique de la gestion des déchets	IND 2.A Collecte des déchets IND 2.A.1 Couverture de la collecte des déchets IND 2.A.2 Déchets captés par le secteur formel des déchets
	IND 2.B Contrôle de l'environnement IND 2.B.1 Pourcentage de déchets dans des décharges non contrôlées IND 2.B.2 Décharges non contrôlées dans les zones côtières IND 2.B.3 Déchets acheminés vers les décharges des zones côtières
	IND 2.C Récupération des ressources IND 2.C.1 Pourcentage des déchets plastiques produits qui sont recyclés
	IND Q. Encadrement de la gestion des déchets
	Q.A CADRE DE GESTION DES DÉCHETS ET DES DÉCHETS MARINS IND Q.A.1 Existe-t-il une évaluation nationale portant sur les déchets marins et leurs impacts ? IND Q.A.2 Existe-t-il un plan ou une stratégie nationale de lutte contre les déchets marins ? IND Q.A.3 Existe-t-il un plan ou une stratégie nationale pour la gestion des déchets ? IND Q.A.4 Existe-t-il une loi nationale sur les déchets ? IND Q.A.5 Existe-t-il un plan ou un objectif national visant à fermer les décharges d'ici 2030 ? IND Q.A.6 Existe-t-il un système national d'information pour la gestion des déchets ?
	Q.B RÉCUPÉRATION DES RESSOURCES IND Q.B.1 Existe-t-il un plan ou une stratégie nationale de prévention des déchets ? IND Q.B.2 Existe-t-il des objectifs obligatoires pour le recyclage ou la valorisation des déchets d'emballages ? IND Q.B.3 Existe-t-il des systèmes de responsabilité élargie du producteur ou de consignation des déchets d'emballage ? IND Q.B.4 Existe-t-il des politiques nationales visant à éliminer ou à réduire les plastiques à usage unique ? IND Q.B.5 Existe-t-il des incitations financières en faveur d'activités de réutilisation ou de récupération des ressources ?
	Q.C PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES IND Q.C.1 Existe-t-il des plans ou des stratégies de production et de consommation durables ? IND Q.C.2 Existe-t-il des règles d'approvisionnement écologique pour le secteur public ? IND Q.C.3 Existe-t-il des politiques pour soutenir le tourisme durable ? IND Q.C.4 Existe-t-il des politiques pour soutenir l'écoétiquetage et l'éco-conception ?

3 Aperçu de l'évaluation fondée sur les indicateurs H2020

3.1 Éléments principaux

13. En 2017-2018, le cadre d'évaluation H2020 a été révisé de manière à compléter les initiatives régionales en cours et à apporter la plus grande valeur ajoutée pour la région méditerranéenne et ses pays. La deuxième évaluation H2020 sera fondée sur une approche intégrée, incluant les trois sources de pollutions prioritaires en mer Méditerranée (à savoir, les déchets solides, les eaux usées et les émissions industrielles) et englobant tous les niveaux du cadre Forces - Pressions - État - Impact - Réponses (FPEIR). Au lieu de se limiter à une description du problème, l'évaluation mettra l'accent sur les progrès accomplis en matière de réduction de la pollution provenant de ces trois sources principales, c'est-à-dire sur les réalisations (obtenues, entre autres, grâce à la mise en place de politiques ainsi qu'à des investissements et à la coopération au titre de l'initiative H2020) et sur leurs incidences éventuelles dans l'ensemble des indicateurs H2020/PAN à travers le modèle « Pressions –État –Impact ». L'évaluation insistera donc davantage sur les solutions et meilleures pratiques en la matière et présentera des études de cas à titre d'exemple.

14. Le Troisième Comité directeur du projet Mécanisme de soutien IEV - SEIS II Sud et la 9^e Réunion du Groupe « Examen et surveillance » de l'initiative H2020, tenue les 6 et 7 novembre 2018 à Vienne, ont noté que le modèle opérationnel du rapport d'évaluation doit tenir compte de la complexité de la région, notamment dans le nord de la Méditerranée, dans les Balkans occidentaux et en Turquie, et sont convenus de principes devant guider l'élaboration du rapport d'évaluation H2020³.

15. La réalisation de l'évaluation H2020 viendra compléter et intégrer d'autres évaluations régionales, telles que le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement (SoED), en cours d'élaboration et dont la publication est prévue en 2019 dans le cadre du programme de travail du PNUE/PAM dirigé par Plan Bleu) et le Rapport sur la qualité pour la Méditerranée (MED QSR 2017 et 2023) fondé sur 11 objectifs écologiques pour la mer Méditerranée et ses côtes, adoptés en 2012 par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Le SoED et le QSR pourront à la fois tirer parti de l'évaluation H2020 et y contribuer.

16. La figure 1 présente une représentation schématique des composantes de l'évaluation H2020. Celle-ci sera d'abord introduite par un premier chapitre portant sur le cadre d'évaluation H2020 et fournissant un résumé explicatif des trois piliers de H2020. Le concept de gestion écosystémique (EBM) et son importance pour une approche globale du système y seront également présentés.

17. Le deuxième chapitre de l'évaluation consistera en une analyse des facteurs régionaux à l'origine des pressions dues à la pollution. Les tendances socio-économiques et les politiques régionales y feront l'objet d'un examen et d'une analyse tenant compte de l'évaluation thématique sur les progrès accomplis en matière de lutte contre les pressions de la pollution pour les trois composantes de la pollution.

18. Le troisième chapitre contiendra l'évaluation thématique qui évaluera en parallèle les déchets municipaux et les déchets marins, ainsi que l'eau et les émissions industrielles. Ce chapitre fournira des informations sur les tendances des indicateurs, sur les progrès accomplis en matière de collecte de données et d'informations dans la région et sur les incertitudes liées aux indicateurs, ainsi que sur les conclusions concernant les réponses et les facteurs.

³ <https://eni-seis.eionet.europa.eu/south/communication/news/annual-meeting-of-the-steering-committee-of-the-eni-seis-ii-south-support-mechanism-project-and-horizon-2020-h2020-review-and-monitoring-rm>

3.2 Produits d'évaluation principaux

19. Comme le montre la figure 2, le Rapport de la 2^e évaluation fondée sur les indicateurs H2020 comprendra trois produits principaux :

1. **Un rapport de synthèse/résumé**, présentant les messages clés de l'évaluation régionale, les réalisations, les enseignements tirés et les recommandations principales. Ce rapport sera distribué à la Conférence ministérielle de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique en 2020, aux décideurs nationaux et régionaux et aux parties prenantes principales. Il sera rendu disponible en trois langues (français, anglais et arabe) pour la presse et le grand public, y compris en format papier de 5 à 10 pages.
2. **Un rapport sur l'évaluation régionale intégrée**, à savoir une évaluation intégrée à l'échelle du bassin qui couvre les trois domaines prioritaires de l'initiative H2020 et qui fait état des progrès réalisés en matière de réduction des sources de pollution principales, en mettant l'accent sur la manière dont l'initiative H2020 a contribué à ces réalisations. Ce rapport ciblera les parties prenantes clés, principalement le public technique.
3. **Des fiches d'information sur les indicateurs H2020**, élaborées par les pays de la PEV-Sud, décrivant leur situation nationale en ce qui concerne les indicateurs H2020/PAN, conformément aux fiches de spécifications des indicateurs et aux orientations pour l'évaluation des indicateurs. Ces fiches d'information cibleront les parties prenantes principales, notamment le public technique.

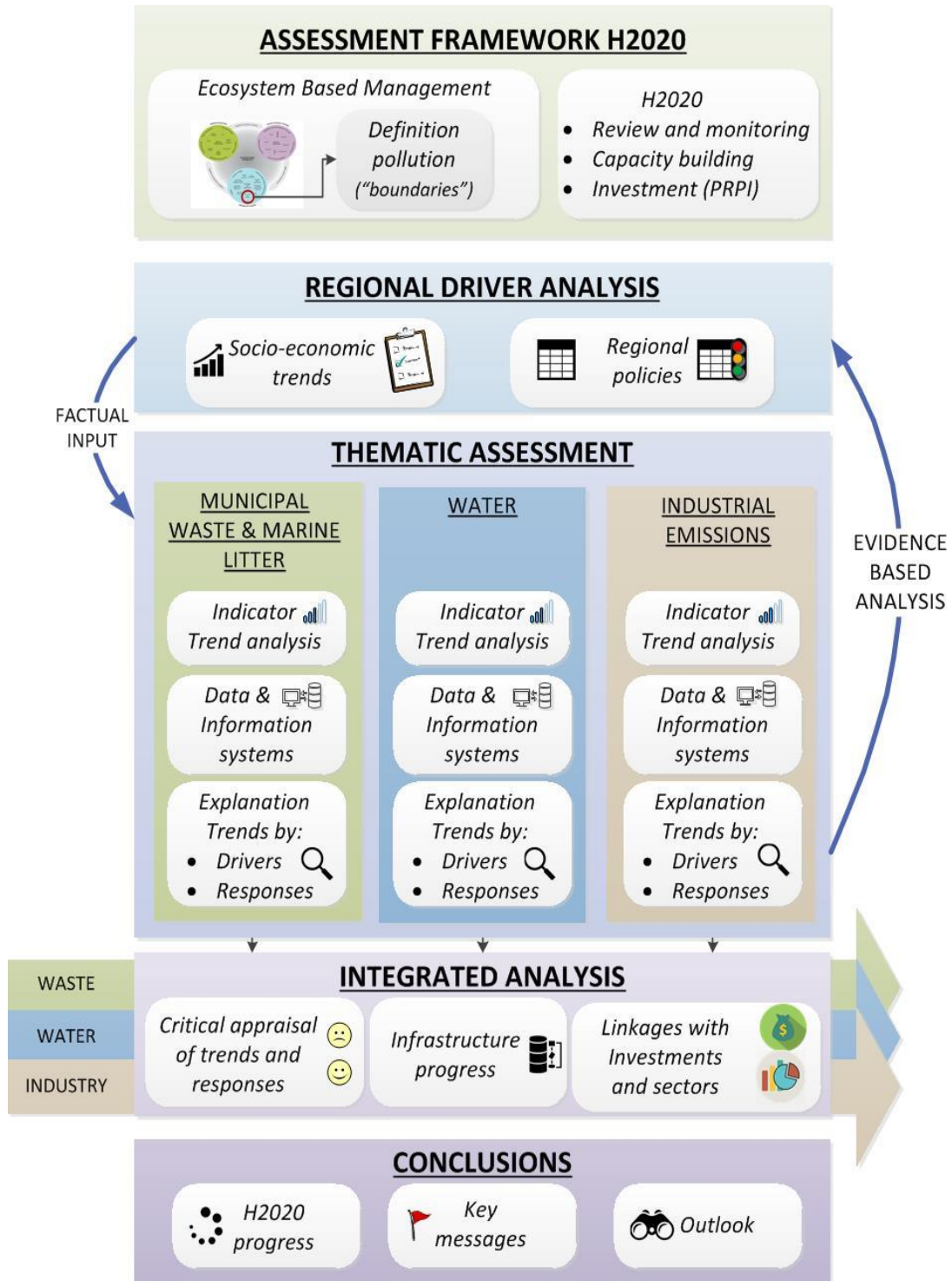


Figure 1 : Représentation schématique des composantes de l'évaluation H2020

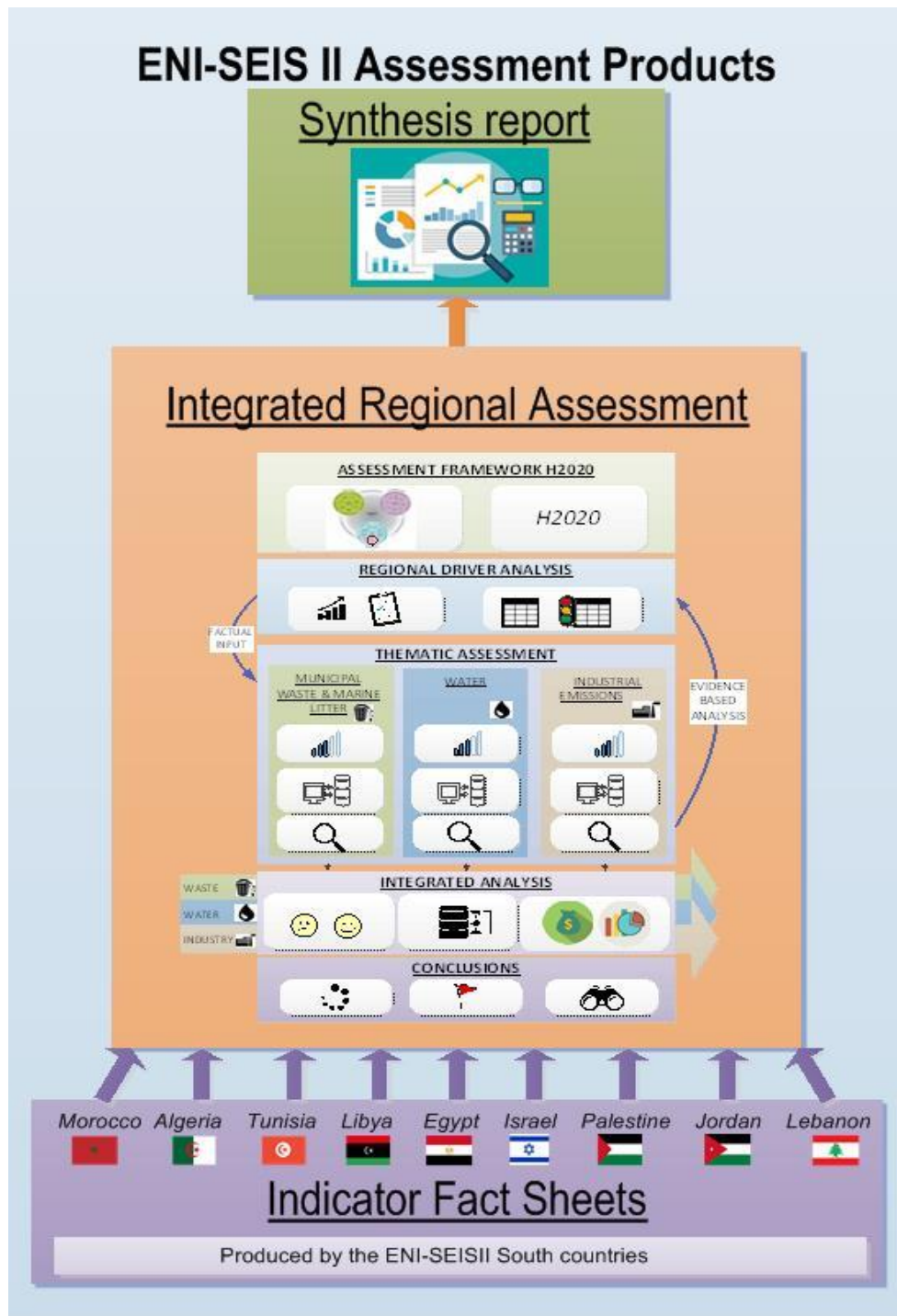


Figure 2 : Les trois produits principaux de la 2^e évaluation fondée sur les indicateurs H2020

3.3 Corrélations avec l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des Plans d'action nationaux, des plans régionaux et de l'IMAP

20. Lors de leur 19^e réunion ordinaire tenue les 9 et 10 février 2016 à Athènes (Grèce), les Parties contractantes ont chargé le Secrétariat (MED POL) de mener une évaluation à mi-parcours fondée sur les indicateurs de la mise en œuvre des PAN. Cette évaluation comprenait une analyse régionale des charges et des rejets de polluants dans la Méditerranée. Une section spécifique de l'évaluation a été consacrée à l'environnement urbain, notamment aux déchets

solides municipaux, aux taux de collecte et aux méthodes d'élimination dans chacun des pays de la Méditerranée pour 2003, 2007 et 2011.

21. Lors de leur 20^e réunion ordinaire tenue du 17 au 20 décembre 2017 à Tirana (Albanie), les Parties contractantes ont également chargé le Secrétariat (MED POL) d'établir des rapports sur la mise en œuvre des plans et mesures existants au niveau régional, y compris en ce qui concerne la gestion des déchets marins, qui seront soumis à la COP 21 en décembre 2019. Les résultats de l'évaluation porteront sur le niveau de conformité des pays concernant le respect des mesures juridiquement contraignantes et les délais fixés dans le Plan régional de gestion des déchets marins.

22. À la 19^e réunion ordinaire tenue les 9 et 10 février 2016 à Athènes (Grèce), les Parties contractantes ont également adopté la décision IG.22/7 sur le Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et des côtes méditerranéennes et des critères d'évaluation connexes (IMAP). À cette occasion, deux indicateurs communs (22 et 23) ont été introduits. Tous deux portent sur la surveillance et l'évaluation des plages, des fonds marins et des déchets marins flottants, y compris les microplastiques. Quant aux indicateurs H2020/PAN sur les déchets et les déchets marins, ils sont conçus de manière à compléter les indicateurs IMAP par des informations et des données sur la production de déchets municipaux et de déchets marins dans les zones intérieures et côtières. Par conséquent, les indicateurs IMAP portent sur la surveillance, l'évaluation et les impacts connexes, tandis que les indicateurs H2020/PAN traitent des facteurs, des pressions et des interventions.

23. Le chapitre thématique consacré aux déchets et aux déchets marins de l'évaluation H2020 vise à fournir des analyses factuelles fondées sur des indicateurs remplis de données pour tous les indicateurs H2020/PAN pertinents, en vue de se concentrer sur les pressions, les facteurs et les réponses. Il met également l'accent sur le paysage régional des données en termes de disponibilité et d'accessibilité, notamment sur les progrès régionaux et nationaux en matière d'élaboration d'une politique durable de gestion et de partage des données aux niveaux régional et national.

24. Ce chapitre abordera également les réponses régionales en termes d'application des mesures régionales, telles que les PAN et les plans régionaux relatifs aux déchets et aux déchets marins. Les données collectées pour les indicateurs H2020/PAN permettront également d'évaluer la mise en œuvre des PAN et d'élaborer de nouvelles mesures visant à prévenir, à réduire et à éliminer la pollution en Méditerranée.

3.4 Questions proposées auxquelles devra répondre le rapport d'évaluation H2020

25. À partir de l'aperçu de l'évaluation décrit ci-dessus et des données collectées, ainsi que des fiches d'indicateurs soumises par les pays conformément aux normes de données et aux dictionnaires de données téléchargés dans l'Infosystème d'information et InfoMAPNode du PAM/MEDPOL pour les déchets et les déchets marins, le rapport d'évaluation H2020 vise à répondre aux questions clés ci-après :

I.A. Pourquoi les déchets solides municipaux constituent-ils une question prioritaire en Méditerranée ? (Analyse des tendances fondée sur des indicateurs - Facteurs), avec un accent sur les questions suivantes :

- i. Impact sur l'hygiène, la santé, le cadre de vie.
- ii. Impact sur les déchets marins.
- iii. Dispositif institutionnel permettant la gestion des déchets solides municipaux en tant que l'une des responsabilités principales des autorités locales et des municipalités.
- iv. Réduction à la source et amélioration de la gestion.

I.B. Quels sont les principaux facteurs ayant un impact sur la gestion des déchets en Méditerranée ? (Analyse des tendances fondée sur des indicateurs - Facteurs), avec un accent sur les questions suivantes :

- v. Facteurs socio-économiques affectant la production et la gestion des déchets et des déchets marins : population côtière, tourisme côtier et activités touristiques.

Les questions ci-dessus concernent les indicateurs IND 1C et IND 1D (population et touristes dans les zones côtières) en vue d'obtenir des informations sur les facteurs.

II. Quelles sont les tendances en matière de production de déchets solides municipaux ? (Analyse des tendances fondée sur des indicateurs - Pressions), avec un accent sur les questions suivantes :

- i. Tendances de la production de déchets (total et par habitant).
- ii. Tendances de la composition des déchets.

La question ci-dessus concerne les indicateurs IND 1A, IND 1C et IND 1D en vue d'obtenir des informations sur les tendances et les progrès enregistrés en matière de production et de composition des déchets municipaux. Elle permettra également de fournir des informations spécifiques sur le plastique en s'appuyant sur l'indicateur IND 1B (production de déchets plastiques par habitant).

III. Comment la région traite-t-elle la question des déchets et améliore-t-elle la gestion des déchets ? (Analyse des tendances fondée sur des indicateurs - Réponses), avec un accent sur les questions suivantes :

- i. *Politiques régionales* principales (par exemple l'initiative H2020, les liens avec le cadre et le plan d'action MED CPD, le plan d'action régional MED sur les déchets marins, les investissements spécifiques, les ODD, etc).
- ii. Exemples de liens entre les politiques nationales et les PAN actualisés.
- iii. Manière dont les *investissements pour la réduction et la prévention de la pollution (PRPI) de H2020* peuvent être reflétés dans les progrès accomplis (selon les indicateurs thématiques).

La question ci-dessus concerne les indicateurs IND Q (« encadrement ») en vue d'obtenir des informations sur les politiques et les interventions en matière de gestion des déchets.

IV. L'élimination et le traitement des déchets sont-ils en voie d'amélioration ? (Analyse des tendances fondée sur des indicateurs - Pressions/Réponses), avec un accent sur les questions suivantes :

- i. Collecte :
 - a. Tendances de la collecte des déchets municipaux (taux, urbain/rural, villes côtières).
 - b. Rôle du secteur informel (ou études de cas sur le secteur informel).
- ii. Mise en décharge :
 - a. Pourcentage de déchets dans les décharges non contrôlées, nombre de décharges non contrôlées dans les zones côtières.
 - b. Part des déchets acheminés vers les décharges des zones côtières
- iii. Recyclage :
 - a. Taux de recyclage pour certaines catégories de déchets.
 - b. Étude du taux de recyclage des plastiques à l'aide des indicateurs IND 2C.1 « Pourcentage des déchets plastiques produits qui sont recyclés ».
- iv. Compte tenu de ce qui précède, il importe d'approfondir l'examen concernant la hiérarchie des déchets afin de réduire les déchets marins dans les pays (c'est-à-dire, définir une réponse régionale et nationale visant à mettre en œuvre une hiérarchie des déchets, et établir dans quelle mesure cette approche se reflète dans les cadres juridiques et les structures institutionnelles aux niveaux régional et national).

La question ci-dessus concerne les indicateurs IND 2 (« pratique ») en vue d'obtenir des informations sur les tendances et les progrès enregistrés en matière de gestion des déchets municipaux.

V. Quelle est la portée de la question des déchets marins en Méditerranée ? (Analyse des tendances fondée sur des indicateurs - Impacts/Réponses), avec un accent sur les questions suivantes :

- i. Exposé sur les déchets marins en Méditerranée (établi à partir d'autres évaluations et études régionales) afin de fournir des informations sur les impacts des déchets mal gérés (quantités, par exemple, déchets sur les plages, impacts socio-économiques et environnementaux des déchets marins, etc.)
- ii. Études de cas/exemples nationaux ? (par exemple, surveillance des déchets sur les plages en Égypte et en Jordanie ? Marine LitterWatch, etc.)
- iii. Étude de cas sur « Analyse socioéconomique des meilleures pratiques clés en matière de déchets marins pour prévenir/réduire les sachets et bouteilles plastiques à usage unique ».

La question ci-dessus concerne les indicateurs IND Q (« encadrement ») en vue d'obtenir des informations sur les déchets marins, les plastiques, la récupération, etc.

26. La structure proposée et les questions clés du rapport d'évaluation H2020 seront examinées lors de la réunion afin de formuler des conseils et de convenir de la marche à suivre en vue de la réalisation du rapport d'évaluation H2020.

4 Évaluation H2020 : prochaines étapes et calendrier

27. Population des indicateurs H2020/PAN via InfoMAPNode avec l'appui de CAR/Info et de l'AEE - *en cours*.

28. Population des indicateurs et sous-indicateurs relatifs aux déchets et aux déchets marins H2020/PAN au moyen de plusieurs accords de financement à petite échelle (SSFA) avec les pays financés soit par le projet IEV - SEIS II, soit par le MED POL à travers son programme de travail financé par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (FASM) - *en cours*.

29. Aux fins de l'évaluation H2020 concernant le domaine thématique relatif aux déchets et aux déchets marins, les pays peuvent également tirer parti des exercices d'établissement de rapports en cours ci-après :

- Système de communication de la Convention de Barcelone (notamment le Protocole SST et les plans régionaux) ; rapports nationaux en cours d'élaboration.
 - *Les Parties contractantes doivent soumettre leurs rapports nationaux pour l'exercice biennal 2016-2017 au plus tard fin février 2019. Les rapports des années précédentes ont déjà été soumis au MED POL, mais comportent quelques lacunes.*
- Rapports et données recueillis pour plusieurs indicateurs H2020/PAN.
 - *Les pays soumettent actuellement leurs rapports et données conformément à la mise en œuvre des accords de financement à petite échelle (SSFA) soutenus à la fois par le projet IEV - SEIS II et le MED POL à travers son programme de travail financé par le FASM.*
- Résultats de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets en Méditerranée.
 - *Actuellement entrepris par le MED POL et tout rapport pertinent fourni par les Parties contractantes à l'appui de cet exercice d'évaluation.*

30. Les pays recevront une assistance technique afin que les fiches d'évaluation de chaque indicateur H2020 relatifs aux déchets et aux déchets marins soient préparées en temps voulu conformément aux spécifications et normes de données qui ont été convenues d'un commun accord en 2018.

31. Le calendrier proposé pour l'élaboration du rapport d'évaluation H2020 est le suivant :

- L'aperçu de l'évaluation H2020 est élaboré et annoté en vue d'être approuvé en avril 2019.
- Les données et les fiches d'informations des pays établies pour chaque indicateur seront collectées au plus tard fin juillet 2019.
- Des consultations approfondies avec les pays concernant le projet d'évaluation H2020 se tiendront en juillet et en août 2019.
- La date butoir pour la soumission des données et des études de cas est fixée à fin août 2019.
- Le rapport d'évaluation H2020 doit être finalisé d'ici fin octobre 2019.